



Mâcon, le 01 juillet 2020

INFORMATION

A leur demande, une délégation de trois personnes, représentant les gérants de discothèques, dont le président départemental de l'union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH), a été reçue ce matin en préfecture de Saône-et-Loire par la sous-préfète, directrice de cabinet du Préfet, accompagnée d'une collaboratrice en charge du développement économique à la préfecture.

A cette occasion, la délégation a fait part de son souhait de réouverture des discothèques dans les meilleurs délais, et si possible le 11 juillet prochain. Elle a présenté le protocole sanitaire élaboré pour le respect des règles sanitaires et gestes barrières. Elle a pu faire part des difficultés financières liées à cette fermeture depuis le 17 mars dernier en raison de l'épidémie de Covid 19.

La directrice de cabinet du Préfet s'est assurée que l'ensemble des acteurs avait bien connaissance des dispositifs d'aides, notamment économiques, à leur disposition et a rappelé que les services de l'État étaient à l'écoute de chaque entreprise si nécessaire (direction départementale des finances publiques, unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, préfecture et sous-préfecture).

Consciente des difficultés rencontrées par cette profession, la préfecture a rappelé que la mesure de fermeture était nationale, la réglementation ne permettant pas au préfet d'y déroger pour la Saône-et-Loire, comme il l'avait confirmé dans son courrier au président de l'UMIH 71 le 30 juin dernier, en contexte d'état d'urgence sanitaire.

Cette situation retient toute l'attention du Préfet, dont les équipes restent à disposition pour refaire un point avec eux dans les prochaines semaines.